

**Étude d'évaluation d'incidences Natura 2000**  
**Création d'un chemin ou d'un sentier pédestre, équestre ou cycliste**

( Item n°13 de l'arrêté du Préfet de région du 1<sup>er</sup> décembre 2014 relatif au régime d'autorisation propre à Natura 2000)

**Définition des travaux réalisés :** sont concernés les travaux de création ex nihilo d'un nouveau chemin ou sentier ou la création de nouveaux tronçons de chemins ou sentiers existants, à l'exception des créations programmées dans le cadre d'un schéma global déjà soumis à évaluation des incidences Natura 2000 (plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI)).

L'évaluation des incidences ne concerne pas les aménagements de chemins ou sentiers existants qui ne modifient pas le tracé initial (balisage, bornage...). L'élargissement d'un sentier existant n'est pas considéré comme une création. Toutefois, des précautions sont à prendre en cas de travaux d'élargissement au regard de la présence d'espèces ou d'habitats d'espèces d'intérêts communautaires ou protégées.

**ATTENTION :** la création d'un chemin ou d'un sentier est susceptible, selon ses caractéristiques, de relever d'autres réglementations. On peut citer par exemple la loi sur l'eau pour la réalisation d'une passerelle pour le franchissement d'un cours d'eau ou des travaux en zones humides. On peut citer également la réglementation relative aux sites inscrits ou classés ou encore le code de l'urbanisme qui soumet les aménagements situés en espace remarquable à permis d'aménager.

**IDENTITE DU DEMANDEUR :**

Nom et prénom	
Adresse postale	
Téléphone	
Adresse électronique	

**LOCALISATION DU CHEMIN OU DU SENTIER :**

Commune	Section(s) cadastrale(s)	n° de parcelles

Fournir un jeu de cartes précises présentant le projet et listant les parcelles cadastrales concernées (voir plus loin les pièces à joindre au formulaire)

**ELEMENTS REGLEMENTAIRES (1)**

Site inscrit pour la préservation du paysage:     oui     non

Site classé pour la préservation du paysage:     oui     non

Attention : les travaux en sites inscrits sont soumis à déclaration préalable et les travaux en sites classés sont soumis à autorisation préalable. Les dossiers de déclaration ou d'autorisation sont à transmettre à la Direction départementale des territoires et de la mer du département (voir coordonnées en dernière page).

**PRECISIONS SUR LES TRAVAUX :**

Objectif de la création du chemin ou sentier :

Caractéristiques du chemin ou sentier (longueur, largeur, équipements particuliers...) :

Date(s) ou période des travaux :

Préciser les conditions de réalisation des travaux (engins utilisés, conditions d'accès au site de travaux, ...) :

**SITE(S) NATURA 2000 CONCERNE(S):**

		Directive (1)	
		Habitats Faune Flore	Oiseaux
Nom			
Nom			

Un contact a-t-il été pris par le pétitionnaire avec le chargé de mission du site (1) (3) :  oui  non

**Objectif de conservation de ces sites : (1) et (2)**

**Habitats**  forestiers  landes, tourbières...  rivières zones humides

habitats côtiers et littoraux (dunes...)  Autres : (préciser) .....

**Espèces animales et végétales**  à préciser (*plantes, oiseaux, chauve-souris, insectes,...*) : .....

**PRECISIONS SUR LES ENJEUX NATURA 2000 LIES AU PROJET : (1) et (2)**

	OUI	NON
* Passage à gué de ruisseau, rivière ou zone humide	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Présence d'habitats d'intérêt communautaire sur l'emprise du projet de chemin ou sentier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Présence d'une espèce ou d'un habitat d'espèce d'intérêt communautaire sur l'emprise du projet de chemin ou sentier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Présence d'habitat ou d'espèce d'intérêt communautaire sur les parcelles recevant des déblais du chantier de création du chemin ou du sentier (déblais temporaires ou permanents)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Travaux susceptibles d'avoir une incidence sur la qualité de l'eau (rejets, matières en suspension, passage d'engins à gué,...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Présence, à moins de 20 m de l'aménagement, d'un gîte à chauve-souris	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Présence à moins de 100 m d'un secteur de nidification pour les oiseaux d'intérêt communautaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Présence à moins de 300 m d'une zone d'hivernation pour les oiseaux d'intérêt communautaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Passage en bordure de falaise (en pied ou en crête)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Si au moins UN « OUI » coché =>** vous devez apporter les compléments nécessaires afin d'évaluer l'incidence des travaux projetés sur les espèces et habitats pour lesquels ce site a été désigné, et préciser les modalités de suppression de ces incidences (voir page suivante).

**Si AUCUN « OUI » coché =>** projet considéré sans incidence significative sur le(s) site(s) Natura 2000 cité(s) ci-dessus. L'évaluation d'incidence est terminée, datez et signez.

Fait à ....., le.....  
Signature du demandeur :

**JOINDRE :**

**Une carte de localisation du projet au 1/25 000<sup>e</sup>.** Cette carte devra situer la ou les parcelles concernées par le projet par rapport au périmètre du site Natura 2000.

**Un jeu de plans de localisation précis des travaux projetés** sur fond de cartographie des habitats d'intérêt communautaire (2) sur lesquels la zone d'évolution des engins sera également positionnée.

**Un ou plusieurs schémas, plans présentant les travaux si nécessaires à la compréhension.**

**Le présent formulaire est à transmettre à la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) concernée par le lieu du projet de travaux** (*voir coordonnées en dernière page*).

- (1) cocher la case concernée
- (2) (les données relatives à Natura 2000 (fond cartographique, données faune et flore...) figurent sur les sites [http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/10/Nature\\_Paysage.map](http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/10/Nature_Paysage.map) ou sont à demander à l'opérateur du site Natura 2000 concerné (voir note ci-dessous)
- (3) coordonnées des opérateurs N2000 sur la page dédiée du site Internet de la DREAL : <http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/documentations-et-contacts-a2545.html>

**SUITE DE L'ETUDE D'EVALUATION D'INCIDENCES NATURA 2000**

**si au moins un OUI a été coché dans le questionnaire précédent  
relatif aux enjeux Natura 2000 liés au projet**

Mesures permettant de supprimer les incidences sur les habitats ou espèces pour la conservation desquels le site Natura 2000 a été désigné :

(ex. : mise en défens de zones sensibles, période de travaux, matériel ou technique employés, maîtrise des matières en suspension lors des travaux, sensibilisation des entreprises...).

Pour faciliter la compréhension des mesures proposées, tout document détaillant les mesures ainsi que des plans et schémas peuvent être annexés au présent formulaire.

Je m'engage à respecter l'intégralité de ces mesures.

Fait à .....

Le .....

Signature du demandeur :

## **Contacts au sein des services de l'État en département :**

Service en charge du régime d'autorisation propre à Natura 2000

Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) des Côtes d'Armor Service Environnement 1, rue du Parc CS 52256 22022 SAINT-BRIEUC Cedex tel : 02 96 62 47 62 courriel : <a href="mailto:ddtm-se@cotes-darmor.gouv.fr">ddtm-se@cotes-darmor.gouv.fr</a>	Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) du Finistère Service Eau et Biodiversité 2, Boulevard du Finistère 29 325 QUIMPER CEDEX tel : 02 98 76 59 55 courriel : <a href="mailto:ddtm-seb@finistere.gouv.fr">ddtm-seb@finistere.gouv.fr</a>
Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) d'Ille-et-Vilaine Service Eau et Biodiversité 12, rue Maurice Fabre CS 23167 35031 RENNES CEDEX tel : 02 90 02 31 38 courriel : <a href="mailto:ddtm-seb@ille-et-vilaine.gouv.fr">ddtm-seb@ille-et-vilaine.gouv.fr</a>	Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) du Morbihan Service Eau Nature et Biodiversité 11, Bouvelard de la Paix BP 508 56019 VANNES CEDEX tel : 02 97 68 21 79 courriel : <a href="mailto:ddtm-sbef-nfc@morbihan.gouv.fr">ddtm-sbef-nfc@morbihan.gouv.fr</a>